



Franche-Comté



# Travail d'astreinte et niveau d'équipement

## DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DU RÉSEAU D'ÉLEVAGE INOSYS DE FRANCHE-COMTÉ



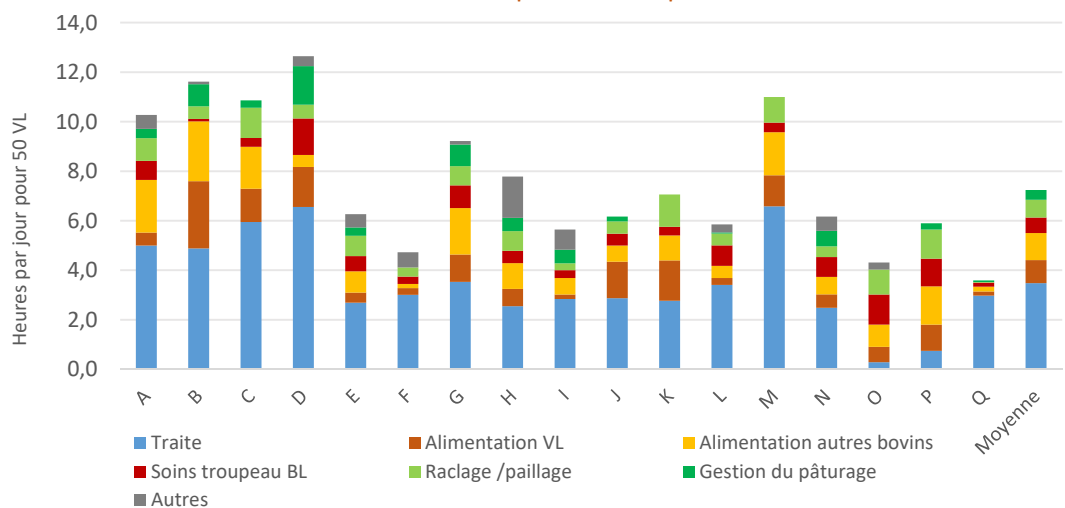
En 2019, l'équipe INOSYS-Réseaux d'élevage Franche Comté a réalisé des enquêtes autour de la thématique du travail d'astreinte dans les exploitations suivies afin d'analyser le lien entre le niveau d'équipement des exploitations et le temps de travail. 17 exploitations ont fait l'objet d'une enquête quantitative sur le travail d'astreinte (travail quotidien sur le troupeau difficilement différable) et qualitative sur les équipements d'élevage. Dans l'échantillon des fermes enquêtées, on trouve 13 exploitations en système lait AOP de montagne (Doubs et Jura) et 4 exploitations en système lait standard de plaine (Haute-Saône).

### FORTE VARIABILITÉ DES TEMPS D'ASTREINTE

Au niveau des 17 exploitations enquêtées, le travail d'astreinte représente en moyenne annuelle 9h40 par jour. La variabilité est importante.

9h40  
de travail  
d'astreinte  
par jour

Durée du travail d'astreinte pour un troupeau ramené à 50 VL



Lorsque l'on compare les temps d'astreinte pour un troupeau ramené à 50 VL, les écarts entre les extrêmes vont plus que du simple au triple (de moins de 4 h à plus de 12 h par jour, pour un troupeau de 50 VL).

Quasiment la moitié de ce temps est consacrée à la traite, tandis qu'un peu plus d'un quart est passé à l'alimentation du troupeau. Les autres tâches constituant le travail d'astreinte (raclage-paillage, soins et surveillance du troupeau, gestion du pâturage et autres), représentent respectivement moins de 10 % du temps.

COLLECTION THÉMA



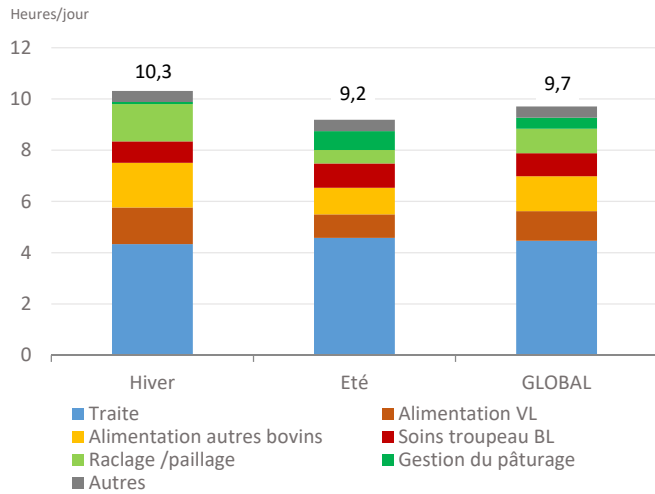
Au cours de la période estivale, avec une bonne partie du cheptel au pâturage, une part importante d'animaux taris et moins de veaux à élever, la durée du travail d'astreinte est inférieure de 1h10 par rapport à la période hivernale (de 9h10 à 10h20).

Le travail d'astreinte pour 1 000 litres diminue avec l'augmentation du volume produit par exploitation : de 11 h pour 1 000 litres pour une production inférieure à 350 000 litres à 6 h pour 1 000 litres pour les exploitations à plus de 500 000 litres.

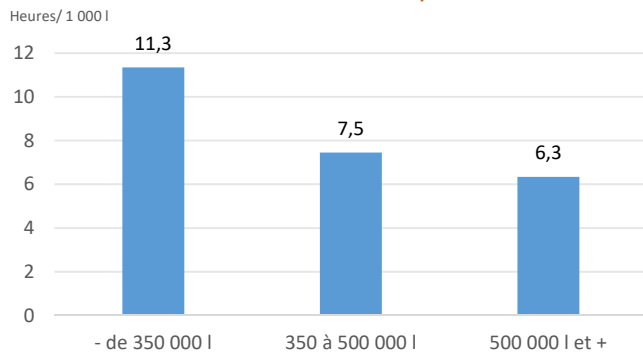
Les exploitations en lait standard faisant partie des plus grosses structures de l'échantillon, leur temps dédié au travail d'astreinte est inférieur de 3 h par VL par rapport aux exploitations en AOP (respectivement 52 et 55 h par VL).

Nous avons pu constater que les écarts de temps de travail d'astreinte ramenés par UMO, par UGB ou par VL sont plus importants entre les petites structures d'exploitations qu'entre les grandes. Ces enquêtes nous ont permis également de souligner que la rapidité dans l'exécution du travail d'astreinte n'est pas contradictoire avec une bonne rémunération du travail.

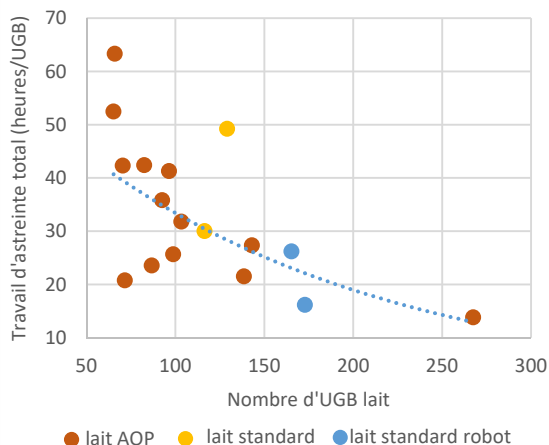
Hiver vs Eté : postes et durée du travail d'astreinte



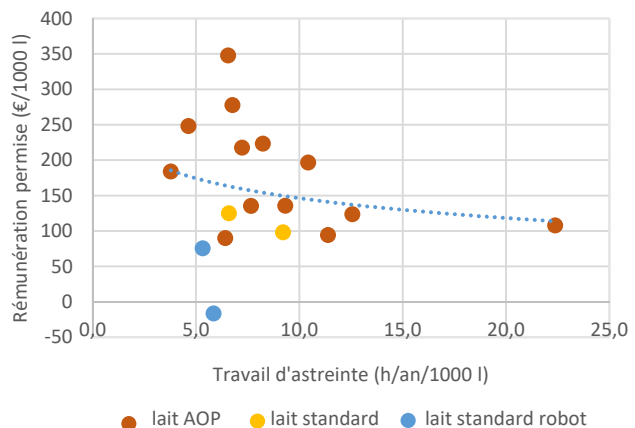
Travail d'astreinte total en heures / 1 000 l en fonction du volume produit



Travail d'astreinte total en fonction du nombre total d'UGB



Travail d'astreinte et rémunération permise / 1000 l



## TEMPS DE TRAITE : L'ORGANISATION ET LE DIMENSIONNEMENT DE L'ÉQUIPEMENT PRIMENT SUR LE SYSTÈME DE TRAITE

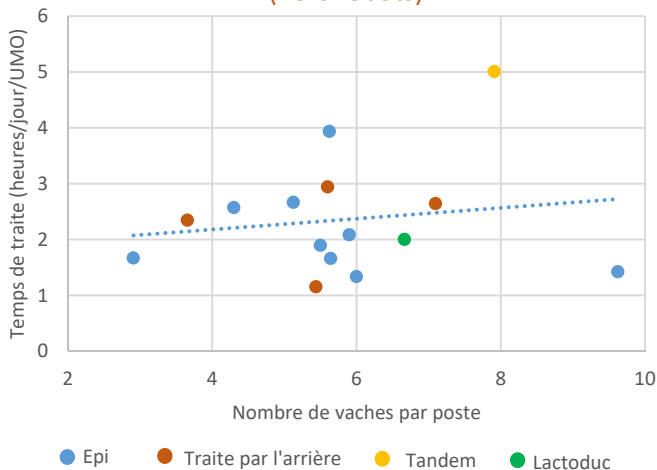
L'échantillon enquêté représente bien la diversité des équipements de traite. On y trouve des salles de traites (épi, tandem et traite par l'arrière), des robots de traite et un système de traite en entravée avec lactoduc.

3 à 4 min  
par vache  
et par jour

11,5 €/  
1000 L  
d'amortisse-  
ments

Le temps de traite par jour et par UMO est très variable (de 1h10 à 5h). Ce temps observé ne montre qu'un faible lien au nombre de vaches par poste et est indépendant du système de traite. Il semble donc qu'au-delà de l'équipement, l'organisation de la traite soit le facteur le plus déterminant du temps consacré à cette tâche. On note également que seulement 2 exploitations ne sont pas équipées de décrochage automatique. Le temps de traite de ces deux exploitations n'est pas significativement différent du reste de l'échantillon.

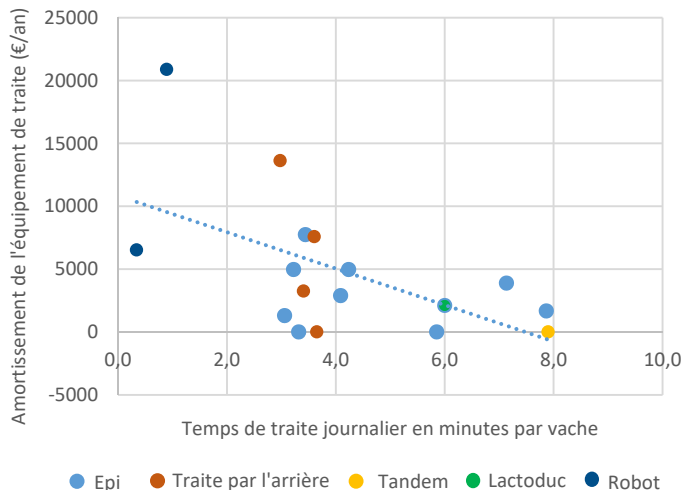
Traite : durée en fonction de l'équipement (hors robots)



Concernant les deux exploitations équipées de robots de traite, le temps consacré à la traite proprement dite est fortement réduit (30 à 40 minutes par jour par UMO). En revanche, il y a un report sur le temps de surveillance et de soins au troupeau (1h30 par UMO et par jour).

Le temps moyen consacré à la traite par jour et par vache se situe généralement autour de 3 à 4 minutes. Les systèmes robots sont bien en deçà avec moins d'une minute par vache et par jour. L'amortissement de l'installation de traite représente un coût d'environ 5 000 € par an, soit 11,5 € pour 1000 litres. Ces moyennes cachent une assez forte variabilité entre les exploitations. Certains systèmes complètement amortis (anciens) semblent sous-dimensionnés avec un temps de traite par vache de 8 minutes par jour, ce qui représente le double de la moyenne.

Temps de traite par vache et amortissement



## ALIMENTATION : DES ÉCONOMIES DE TEMPS POSSIBLES AUTOUR DE LA DISTRIBUTION DU CONCENTRÉ

Les éleveurs du groupe consacrent en moyenne 2h30 à l'alimentation du troupeau, à répartition quasi-égale entre les vaches laitières et les autres bovins.

Le temps d'alimentation des vaches laitières est peu lié à leur nombre : les troupeaux de moins de 60 vaches y consacrent 1h quand les troupeaux de plus de 60 vaches y consacrent 1h12 par jour. Le temps d'alimentation des autres bovins est également peu influencé par la taille du troupeau.

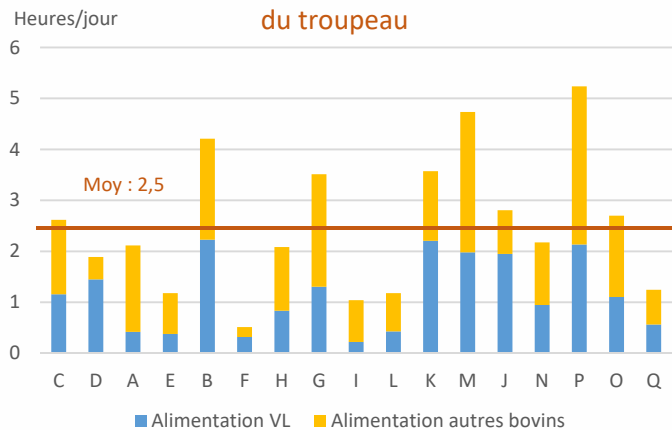
Quand on ramène le temps de distribution à un troupeau de 50 vaches laitières, il existe une grande variabilité expliquée par les équipements (présence d'un DAC, d'une mélangeuse etc), l'agencement du bâtiment, mais également par les habitudes de chacun. Par exemple, dans certaines structures, cette tâche est réalisée à plusieurs, ce qui démultiplie le temps alloué.

Sur les 17 exploitations, 11 disposent d'un DAC. Cet équipement est présent plus fréquemment dans les troupeaux de taille importante. Dans notre échantillon, les exploitants équipés d'un DAC passent 30 minutes de moins sur l'alimentation des vaches laitières.

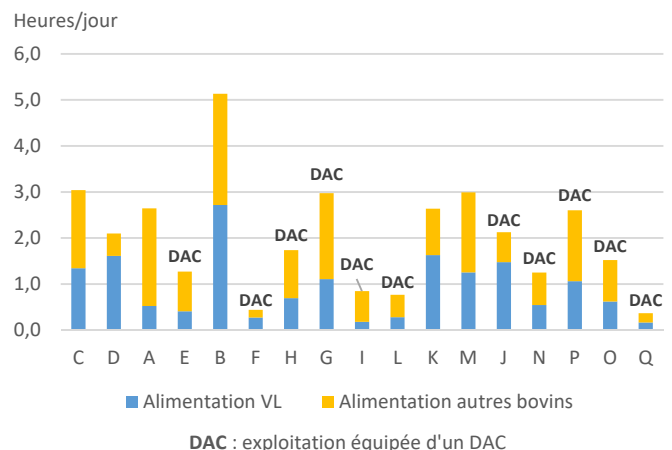
**2h30**  
par jour pour  
l'alimentation  
du troupeau

**+ 200 €/VL**  
d'amortissements  
pour les  
exploitations  
avec séchage  
en grange

Temps consacré à l'alimentation du troupeau



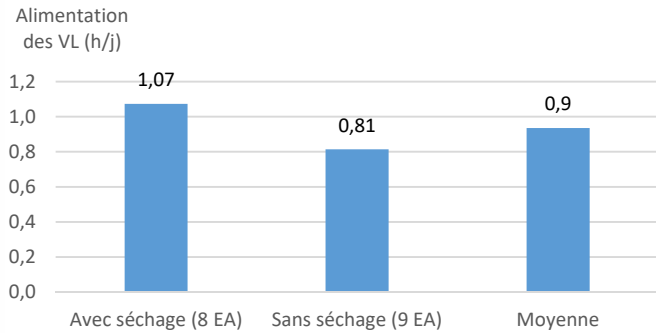
Influence du DAC sur le temps consacré à l'alimentation du troupeau ramené à 50 VL



Il existe des cas particuliers : l'exploitation G dispose d'un DAC en auges motorisées. Il présente l'avantage de nourrir tout le troupeau en même temps et d'éviter les allées et venues fréquentes, mais mobilise l'éleveur au moment du repas.

Du côté de la distribution des fourrages, la présence d'un séchage vrac allonge le temps d'alimentation des vaches laitières : 64 minutes contre 49 minutes par jour en système balles rondes. Le type de chaîne de récolte influence un peu le temps de distribution, mais il existe une grande variabilité entre exploitations qui dépend de l'organisation de cette tâche (nombre de distributions) et de la disposition du stockage par rapport à la crèche.

Impact du séchage en grange sur le temps consacré à l'alimentation des VL



L'investissement dans un séchage en grange, souvent associé à un bâtiment récent, génère des charges conséquentes : + 200 €/VL d'amortissement bâtiments. Le séchage vrac rallonge le temps de distribution et représente un investissement important qu'il est nécessaire de rentabiliser par une meilleure valorisation des fourrages et une baisse du coût alimentaire.

La diversité des fourrages distribués joue également un rôle. Cela s'observe particulièrement dans les exploitations en lait standard. L'exploitation K ne possède pas de mélangeuse, et distribue plusieurs types de fourrages (ensilage de maïs, enrubbannage et foin) ce qui l'oblige à effectuer plusieurs passages devant les cornadis et à passer du temps sur la distribution. L'exploitation O, disposant d'une mélangeuse et d'un DAC, est au contraire plus efficace sur ce poste.

## L'AUTOMATISATION DU RACLAGE IMPACTE SIGNIFICATIVEMENT LE TEMPS D'ASTREINTE

Le temps d'astreinte dédié au raclage et au paillage est dépendant du nombre de vaches lié à la taille du bâtiment, mais surtout aux matériels utilisés.

Logiquement, plus le nombre de vaches est élevé, plus le temps de raclage-paillage est également élevé, avec une moyenne de 42 minutes pour les exploitations de moins de 60 vaches et de 1h06 pour celles de plus de 60 vaches. Cependant, une grande variabilité existe au sein des deux groupes, expliquée en partie par le niveau d'équipement.

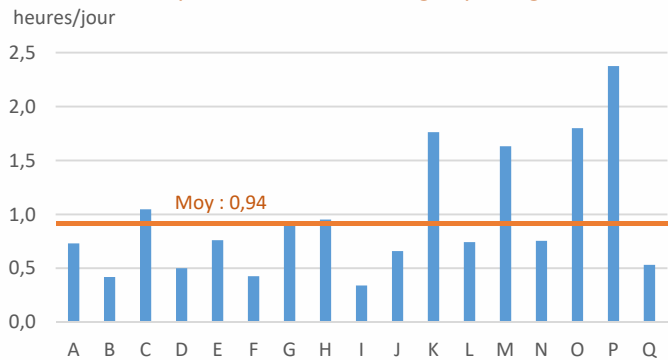
La présence de racleurs automatiques permet de réduire le temps d'astreinte lié au raclage-paillage : 18 minutes économisées par jour en moyenne.

L'automatisation du paillage, si elle améliore le confort, ne permet pas de gain de temps significatif chez les exploitations enquêtées.

La combinaison racleurs automatiques & pailleuse est celle réduisant le plus le temps alloué à cette tâche. Cela peut caractériser des bâtiments globalement plus récents et fonctionnels.

1 h  
par jour  
consacrée au  
raclage-paillage

Temps consacré au raclage /paillage



Niveau d'équipement	Temps de raclage-paillage moyen Troupeau équivalent 50 VL
Aucun équipement (5 expl.)	48 minutes
Racleur seul (3 expl.)	36 minutes
Pailleuse seule (5 expl.)	54 minutes
<b>Racleur + pailleuse (4 expl.)</b>	<b>30 minutes</b>

Enfin, le temps d'astreinte, fortement lié à la simplification de ces tâches, dépend souvent de la conception et du type de logement. Ainsi, les aires paillées et les stabulations entravées sont les plus consommatrices en temps d'astreinte, respectivement de 42 h et 52 h par an par UGB, alors qu'il se situe entre 25 et 29 h pour les logettes qu'elles soient en conduite fumier, lisier ou en caillebotis. Les niveaux d'amortissement sont davantage liés à l'âge des bâtiments qu'au type de logement des animaux.

Type de bâtiment	Travail d'astreinte total (Heures/UGB/an)	Amortissement bâtiment (€/UGB)	Amortissement bâtiment (€/1 000 l)
<b>Stabulation entravée</b> (1 expl.)	42 heures	266	72
<b>Aire paillée + exercice béton</b> (3 expl.)	52 heures	180	52
<b>Logettes fumier</b> (4 expl.)	28 heures	243	53
<b>Logettes lisier</b> (7 expl.)	29 heures	232	56
<b>Logettes caillebotis</b> (2 expl.)	25 heures	60	16
<b>Moyenne</b>	<b>33 heures</b>	<b>207</b>	<b>51</b>



Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – [www.idele.fr](http://www.idele.fr)  
Janvier 2021 - Référence Idele : 00 20 602 027 – Réalisation : Katia Brulat (idele) - Crédit photos : CA Jura - Institut de l'Élevage

Ont contribué à ce dossier :  
Marie-Christine Pioche CA70 -Tél. : 03 84 77 13 15  
Valentine Laurès CA39 -Tél. : 03 84 35 03 74  
Audrey Lardereau CIA 25-90 -Tél. : 06 69 06 43 27  
Pierre-Emmanuel Belot Institut de l'Élevage -Tél. : 03 81 54 71 56

#### INOSYS – RÉSEAUX D'ELEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
L'État  
Paris  
Régions

Confédération Nationale de l'Élevage  
**CNE**

**inosys**  
RÉSEAUX D'ELEVAGE